ABC SOINS INFIRMERS
SELARL au capital de 1.000 €
Siège social : 856 Chemin de la Bastide Rouge
06570 SAINT-PAUL-DE VENCE
RCS ANTIBES 848 779 740

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale extraordinaire
du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9 heures à Saint-Paul-De-Vence (06570) – 856, chemin de la Bastide Rouge, Madame FARAUT Marie-Laure, demeurant à Saint-Paul-De-Vence (06570) – 856, chemin de la Bastide Rouge, agissant en qualité de Gérante et d'associée unique de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture des prochains exercices comptables et fiscaux de la SELARL ABC SOINS INFIRMIERS.

La nouvelle date de clôture des exercices sociaux est fixée au 31 décembre de chaque année. Soit un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Par exception, le prochain exercice de la société aura une durée de 18 mois allant du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide, compte tenu des résolutions précédentes, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Par exception, le prochain exercice social commence le 1er juillet 2024 et finit le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour procéder à toutes formalités légales et règlementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

FARAUT Marie-Laure
Gérante et Associée unique

